

Votre 2 pièces à partir de 623,90€/mois

Appartement 2 pièces lot A21 à 156 000 € :

Exemple de mensualité pour l'appartement 2 pièces, lot A21, d'une surface habitable de 43,91 m² + 5,77 m² de surface extérieure, au prix de 156 000 €, hors stationnement, dans la limite des stocks disponibles, situé au 2^{ème} étage de la résidence « Pastel », à Grigny.

Votre appartement 2P en zone B1 pour 623,90 € par mois hors assurance sur 25 ans.

Exemple représentatif d'un financement pour l'achat d'un bien en zone B1 pour 156 000 € (hors frais de notaire, garantie, dossier bancaire ou de courtage mis en apport par le client), un prêt amortissable à taux fixe de 156 000 € sur 25 ans à 1,50%. Taux effectif global : 1,50% (hors assurance emprunteur et garanties obligatoires) - Soit 300 mensualités de 623,90 € - Coût total du crédit 34 178 € - Selon le barème en vigueur en octobre 2019 et sous réserve d'acceptation du dossier par l'établissement prêteur. VousFinancer est une marque de Réponse Financement, courtage en prêts immobiliers et en assurances. Siège social : 36 E rue des vingt Toises 38950 Saint Martin Le Vinoux. Tél. 04 76 19 05 37. www.vousfinancer.com. SAS au capital de 400 000 €. RCS Grenoble 480 188 176, N° Orias 08044114 / SASU Theseis Courtage, agence franchisée indépendante, membre du réseau Vousfinancer, au capital social de 5 000 € immatriculée au RCS Toulouse sous le n° 833 454 150. Agence Lyon 1&2, 69 rue du Président E. Herriot 69002 LYON. Siège social : 33-43 avenue Georges Pompidou - CS 93174 - 31130 Balma. Courtier en opération de banque, et/ou mandataire d'assurances, Immatriculée au registre de l'Orias (www.orias.fr) sous le numéro 17007316. Responsabilité Civile Professionnelle conforme aux articles L.512-6 du Code des assurances et L519-3-4 du Code monétaire et financier. Membre de l'Association professionnelle des intermédiaires en crédits (APIC). Vous bénéficiez d'un délai légal de réflexion de 10 jours. Lorsque la vente est subordonnée à l'obtention d'un prêt et si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées par l'acquéreur. Aucun versement de quelque nature que ce soit ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent. Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par nos partenaires bancaires. Retrouvez tous nos partenaires bancaires sur www.vousfinancer.com